Protocole de l'Assemblée bourgeoisale du 16 juin 2026

Il est 19h45 lorsque le Président Frédéric Fragnière ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux 53 bourgeoises et bourgeois présents ainsi qu'à Freddy Mettraux et Samuel Abbet, représentants de la Fiduciaire des Alpes Vétroz SA. Il excuse l'absence de M. le Conseiller Jean-Charles Bornet, Président de la Commission «bourgeoisie, forêts et agriculture».

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune. Son ordre du jour retient les points suivants:

1 Nomination des scrutateurs
2 Approbation du protocole de la séance du 17 décembre 2025
3 Comptes 2025 de la Bourgeoisie
4 Rapport de l'organe de révision
5 Approbation des comptes 2025 de la Bourgeoisie
6 Divers

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque, le Président le considère donc comme approuvé. Il déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

POINT 1 — NOMINATION DES SCRUTATEURS

Le Président Frédéric Fragnière propose de désigner M^mes^ les Conseillères Patricia Conti Delaloye et Gaëlle Perrier pour officier en qualité de scrutatrices lors des votes sur les objets prévus à l'ordre du jour. Cette proposition est validée par l'Assemblée.

POINT 2 — APPROBATION DU PROTOCOLE DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

Le protocole de la séance du 17 décembre 2025 a été distribué à tous les ménages de la Commune avec le Nendaz Panorama N° 145 de juin 2026. La lecture n'est pas demandée. Soumis au vote, le protocole de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des bourgeoises et des bourgeois présents.

POINT 3 — COMPTES 2025 DE LA BOURGEOISIE

Les comptes 2025 de la Bourgeoisie ont été imprimés et une version résumée distribuée à tous les ménages de la Commune. Le Président Frédéric Fragnière informe que les comptes en question ont été examinés et approuvés par le Conseil bourgeoisial lors de sa séance du 13 mai 2026.

Le Président présente et commente les principales caractéristiques des comptes 2025 de la Bourgeoisie qui se résument comme suit:

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
Charges financières	– CHF	744002.17	726750.00	984654.74
Revenus financiers	+ CHF	827557.35	786600.00	987370.02
Marge d'autofinancement (négative)	**= CHF**	**-**	**-**	**-**
Marge d'autofinancement	**= CHF**	**83555.18**	**59850.00**	**2715.28**

Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	– CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	83555.18	59850.00	2715.28
Amortissements planifiés	– CHF	25136.90	25000.00	24176.50
Attributions aux fonds et financements spéciaux	– CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	– CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	– CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	– CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	**= CHF**	**-**	**-**	**21461.22**
Excédent de revenus	**= CHF**	**58418.28**	**34850.00**	**-**

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ CHF	151591.20	20000.00	2617.50
Recettes	– CHF	110310.70	-	-1675.75
Investissements nets	**= CHF**	**41280.50**	**20000.00**	**4293.25**
Investissements nets (négatifs)	**= CHF**	**-**	**-**	**-**

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	– CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	83555.18	59850.00	2715.28
Investissements nets	– CHF	41280.50	20000.00	4293.25
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	**= CHF**	**-**	**-**	**1577.97**
Excédent de financement	**= CHF**	**42274.68**	**39850.00**	**-**

Au terme de la présentation, aucune question n'est formulée. Le Président donne la parole à M. Samuel Abbet représentant l'organe de révision.

POINT 3 — RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Monsieur Samuel Abbet procède à la lecture des conclusions du rapport de contrôle simplifié du 13 mai 2026, rédigées comme suit :

« Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFFCo) et aux règlements y relatifs. »

« Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 72 et 73 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance ».

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que :

- *L'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;*
- *Le niveau des amortissements comptables est conforme aux directives adoptées en 2022 ;*
- *La dette nette de la Bourgeoisie a augmenté par rapport à l'année précédente ;*
- *L'équilibre financier à terme paraît assuré ;*
- *Selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;*
- *L'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu le 13 mai 2026.*

M. Abbet recommande d'approuver les comptes annuels 2025 de la Bourgeoisie présentant un excédent de charges de 21461.22 francs et une fortune de 1424298.10 francs.

Le rapport de l'organe de contrôle n'appelle aucune question, les comptes 2025 de la Bourgeoisie peuvent être soumis au vote.

POINT 4 — APPROBATION DES COMPTES 2025 DE LA BOURGEOISIE

Le Président Frédéric Fragnière soumet au vote des bourgeoises et bourgeois l'approbation des comptes 2025 de la Bourgeoisie. Ces derniers sont acceptés à l'unanimité des bourgeois présents.

POINT 5 — DIVERS

Aucune question n'émane des bourgeoises et bourgeois présents dans l'Assemblée.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 19h58.

BOURGEOISIE DE NENDAZ

LE PRÉSIDENT	LE SECRÉTAIRE
Frédéric Fragnière	Philippe Charbonnet